



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**75<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 3 avril 2014**

UNIDROIT 2014  
F.C. (75) 3  
Original: anglais/français  
février 2014

**Point No. 3 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2013**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Premier examen des comptes de l'exercice financier 2013 et allocation des excédents des exercices financiers précédents</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note et autoriser l'allocation des excédents des exercices financiers précédents</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2013 – Budget 2014</i>

1. Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale lors de sa 71<sup>ème</sup> session (Rome, 29 novembre 2012), les estimations budgétaires à partir de 2013 présenteront un équilibre absolu des recettes et des dépenses au terme du cycle budgétaire, plutôt que de tabler sur l'attente d'un excédent à reporter sur l'exercice financier de l'année suivante. Bien que les comptes de l'exercice financier 2013 n'aient pas encore été vérifiés au moment de la rédaction du présent document et ne prévoyant pas de déficit dans les contributions, le Secrétariat prévoit un excédent d'environ 89.000 € pour 2013. Conformément à l'article 38(4) et (5) du Règlement d'UNIDROIT, tel qu'adopté par l'Assemblée Générale lors de sa 71<sup>ème</sup> session, le Secrétaire Général soumettra le moment venu une proposition à la Commission pour définir l'emploi de cet excédent puisque toute proposition spécifique est dépendante des Comptes définitifs qui ne seront connus que mi-mars.

2. Il convient de noter que la Commission des Finances, lors de sa 74<sup>ème</sup> session (Rome, 26 septembre 2013), avait déjà autorisé le Secrétaire Général à utiliser le solde de l'excédent de l'exercice financier 2012 qui pourrait apparaître à la clôture des Comptes 2013 le 28 février 2014 pour couvrir certaines dépenses et avait demandé au Secrétariat de rendre compte à la Commission des Finances, lors de sa 75<sup>ème</sup> session, de toute dépense faite conformément à une telle autorisation.

3. La première dépense se rapportait au coût de l'examen par un expert du régime de rémunération en vigueur à UNIDROIT, y compris les salaires, l'assurance santé et retraite, en vue d'évaluer les conséquences financières d'un éventuel passage à un autre système ainsi que pour examiner des alternatives possibles au régime de sécurité sociale italien en matière de santé et d'assurance pour le personnel d'UNIDROIT. Le Secrétariat a depuis demandé des devis de trois experts internationaux ayant une expertise sur les questions de personnel d'organisations

internationales basées à Rome. Suite à la demande de la Commission des Finances de maintenir le coût d'une telle étude aussi bas que possible, le Secrétariat a retenu les services d'un expert qualifié, disposé à préparer l'étude sur une base *pro bono*, contre remboursement des frais de voyage à Rome. Le coût total ne devrait pas dépasser € 1.480. Conformément à l'article 19 (a) du mandat du Service International des Rémunérations et des Pensions (CCR/R(2011)4), UNIDROIT a, par un Mémoire d'accord entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013, confié au Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP) le soin de lui remettre un rapport comportant ses recommandations en vue de l'adoption d'un Règlement de Pensions qui, tout en étant propre à l'Organisation, soit dans la lignée des réglementations de pensions en vigueur dans les Organisations Coordonnées. Le Secrétariat a versé € 6.000 pour cette étude qui se trouve dans le document UNIDROIT 2014 - FC (75) 4.

4. L'autre dépense pour laquelle l'excédent reporté des exercices financiers précédents pouvait être utilisé concernait les travaux urgents de réparation et des investissements relatifs aux locaux d'UNIDROIT et à son mobilier, y compris l'achat de nouveau matériel de bureau (pour remplacer le matériel informatique de plus de cinq ans, les appareils de climatisation inefficaces et d'autres matériels d'équipement électriques). Le Secrétariat étudie également des solutions pour le remplacement du vieil équipement de bureau par des postes de travail qui répondent aux normes actuelles de l'ergonomie en milieu de travail et pour effectuer des travaux de réparation des locaux nécessaires depuis longtemps mais reportés depuis plusieurs années par manque de ressources. Le Secrétariat attend de recevoir l'estimation des coûts avant la tenue de la 75<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances.